

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ACADÉMIE POWER PLAY ACADEMY INC.	Numéro de permis 2017237	Date d'inspection Le 03 mai 2021	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 2		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	13 nov. 2020	10 nov. 2020
Commentaires : L'administrateur a fait un suivi après de l'éducatrice afin d'assurer une planification complète et à jour. L'administrateur va continuer à soutenir le personnel dans leur planification. Les preuves de conformités ont été fournies à distance. Aucune visite n'a été effectuée aujourd'hui. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			

original signé par  
Ashley Kelly

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 novembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Émilie Henry-Falardeau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 novembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date